



Agenda

Jeudi 23 mai 2013

Prochaine Commission d'inscription des Commissaires aux Comptes (dossiers à retourner avant le vendredi 26 avril 2013).

Vendredi 07 juin 2013 : 17h

Conférence sur « La révélation des faits délictueux » à la maison des professions libérales de NIMES, animée par Guy BOULET.

Jeudi 11 juillet 2013 :

Journée technique délocalisée à REIMS.

Lundi 09 septembre 2013 : 14h

Réunion des contrôleurs à la Grande-Motte (avec la CRCC de Montpellier).

Vendredi 13 septembre 2013 : 10h

Assemblée Générale de la Compagnie de Nîmes avec la Compagnie de Montpellier, à la Grande-Motte.

Mardi 17 septembre 2013 :

Journée technique délocalisée à LYON.

Vendredi 20 septembre 2013 : 14h

Réunion des contrôlés au siège de la Compagnie de Nîmes, animée par Marc FERAUD.

Jeudi 05 et vendredi 06 décembre 2013 :

Assises Nationales 2013 à Paris (thème : La réforme européenne).



**Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes
De Nîmes**

Immeuble Arche Botti
115 Allée Norbert Wiener
30035 Nîmes

Tél : 04 66 29 58 14

Fax : 04 66 29 58 17

Email : crcc.nimes@wanadoo.fr
Site internet : www.crcc-nimes.fr

L'année 2013 a débuté avec une conjoncture économique vraiment morose. Dans ce contexte nous avons vraiment un rôle à jouer pour accompagner dans le cadre de nos fonctions les entreprises en difficulté.

A moins qu'il y ait une relance significative en 2013, il est probable que l'année va être difficile à appréhender pour de nombreuses entreprises, tous secteurs d'activité confondus.

Nous rencontrons aujourd'hui des entreprises qui se sont sorties de la crise de 2008 et qui de nouveau sont en difficulté, et d'autres qui avaient passé la crise sans encombre et qui voient désormais leurs trésoreries impactées.

Le plus préoccupant c'est le nombre d'entreprises touchées de toutes tailles. Elles attendent des chiffres d'affaires qui ne viennent pas, des carnets de commande qui manquent de visibilité. Toutefois, je pense que les entrepreneurs ont capacité à rebondir s'ils sont accompagnés en temps voulu.

En cette période troublée nous devons donc réaffirmer notre présence et la valeur ajoutée que nous apportons aux entreprises petites et grandes. Pour cela nous allons tout mettre en œuvre pour que nos confrères soient encore mieux formés pour accompagner leurs clients en difficulté.

Grace à l'élargissement de l'accès à la profession, nous allons aussi pouvoir nous appuyer sur des spécialistes de l'audit, avec des profils ingénieurs qui seront aussi plus à même de répondre à des demandes spécifiques de nos clients.

La sortie de crise ne se fera que par la croissance, c'est à nous, à notre niveau, d'analyser au mieux les prévisionnels des entreprises de la région.



Edito

Tout ceci je n'en doute pas nous permettra de persuader les chefs d'entreprises de notre apport incomparable en qualité et en pertinence avec un rapport qualité/prix imbattable.

Un point d'actualité sur le livre vert : un compromis a été proposé par Monsieur LEHNE pour mettre en place un dispositif alternatif à la rotation des cabinets pour les mandats E.I.P.

Suite à cette proposition, l'ensemble des syndicats de notre profession ont été d'accord pour que la CNCC demande que :

- Des mesures alternatives au principe de la rotation soit adoptées, permettant ainsi d'écarter l'obligation de rotation des firmes notamment en cas de co-commissariat aux comptes,

- La définition du périmètre des EIP soit revue en excluant les ACP, les OPCVM, ainsi que les plus petites EIP selon des seuils à définir.

Il convient toutefois de rester prudent sur l'issue des débats, nous serons probablement fixés avant le 30 juin 2013.

Enfin, je voudrais que vous notiez dans vos agendas la date de notre prochaine assemblée régionale qui se tiendra conjointement avec la CRCC de Montpellier le vendredi 13 septembre 2013 en présence d'Yves Nicolas, notre Président national.

**Le Président
Jean Jacques CRAY**

Prestation de Serment 2013

Jeudi 21 mars 2013 à la Cour d'Appel de Nîmes

13 nouveaux Commissaires aux Comptes

ont prêté Serment
le jeudi 21 mars 2013 à la Cour d'Appel
de Nîmes

Six Gardois, Six Vauclusiens et Un
Lozérien :

- AVIGNI Jérémy (30)
- COUDOR Hélène (84)
- DAMOISEAU Carine (30)
- ESPARCEL Philippe (30)
- GUIRAUD Christophe (30)
- HIDALGO Marie (30)
- LAUGIER Lucie (84)
- RE Rémy (84)
- REDON Julien (84)
- RENARD Laetitia (30)
- ROUSTAN Michel (84)
- SOULIER Arnaud (48)
- VOYEZ Rémi (84)



Treize commissaires aux comptes de la région ont prêté serment

Des hommes et femmes de confiance

Chargés de responsabilités légales, les commissaires aux comptes doivent être des hommes et femmes de confiance. C'est ce qui a été répété aux treize auditeurs légaux qui viennent de prêter serment à la Cour d'Appel de Nîmes.

En prêtant solennellement serment, à la Cour d'appel de Nîmes, treize nouveaux commissaires aux comptes (cinq femmes et huit hommes) ont bien compris à la fois le poids des responsabilités leur incombant dorénavant et la noblesse de leur mission légale. Tour à tour en effet, le Premier Président de la Cour d'Appel, Bernard Bangratz, le Procureur Général, Michel Desplan, et le Président de la Compagnie de Nîmes, Jean-Jacques Cray, ont souligné ces deux aspects de la profession.

«Vous devenez auditeurs légaux et par la même garants de l'ordre public et de la sécurité des affaires commerciales dans le cadre de la révélation des faits délictueux», a d'abord souligné le Procureur Général à l'adresse des nouveaux diplômés. Il a ensuite évoqué la formation exigeante pour accéder à cette profession et la réforme en cours à ce sujet. L'idée est d'aller recruter des ingénieurs, des financiers, des économistes ou encore des informaticiens pour ouvrir le champ de réflexion lors des contrôles qui demandent des compétences toujours plus larges afin de comprendre les systèmes d'information et surtout les risques encourus par une société.

A son tour, le Procureur Général a rappelé également le rôle des commissaires aux comptes, garants de la confiance accordée aux entreprises.

C'est pourquoi il a insisté sur le délit d'entrave en indiquant : «la loi vous protège dans l'exercice de vos travaux; un dirigeant d'entreprise ne peut mettre obstacle à vos vérifications ou contrôles ou vous refuser la communication de toutes les pièces utiles à votre mission».



13 serments en 2013, ça porte bonheur !

De son côté, le Président de la CRCC a mis en exergue trois points importants à l'attention de ses jeunes confrères.

D'abord, toujours se former en assistant aux conférences et formations proposées par la Compagnie régionale. Ensuite, avoir une activité suffisante en commissariat aux comptes pour acquérir une bonne pratique.

Enfin, ne pas oublier de compter sur le président et les membres du conseil régional de la CRCC s'ils ont besoin d'aide dans l'exercice de leur activité.

Jean-Jacques Cray n'a pas manqué non plus d'observer que **«treize serments en 2013, ça porte bonheur !»**.

Il a aussi fait remarquer que cette promotion compte un Lozérien. Un événement rare puisqu'aucun nouvel auditeur légal ne s'est installé dans ce département depuis neuf ans.

Notons également que les deux magistrats, Bernard Bangratz et Michel Desplan, ont salué et remercié Robert Fabrega, précédent président de la CRCC, pour son implication en faveur de la profession et la qualité de ses relations avec les autorités judiciaires.

Ceci en présence de nombreuses personnalités du monde juridique, administratif et économique, témoins de cette prestation de serment, ainsi que d'une partie des quelques 300 auditeurs légaux d'Ardèche, du Gard, de la Lozère et du Vaucluse.

GARD

CRCC : une cuvée 2013 jeune et féminisée

Le 21 mars, 13 nouveaux commissaires aux comptes ont rejoint la Compagnie de Nîmes. « 23 pour 2013 » dit Jean-Jacques Cray, président de la CRCC. « ça porte bonheur: 6 gardois, 6 vauclusiens et 1 lozérien. Une promotion qui comporte 5 femmes dont 3 pour Nîmes, l'une des plus féminisées et un nouveau commissaire aux comptes à Menté, c'est rare aussi! (ils sont 12) [...] Commissaire aux comptes est devenu un métier complexe et de plus en plus technique. La féminisation (20% de la profession) est un bien, de même que son rajeunissement (moyenne d'âge des "nouveaux": 33 ans). Nous avons besoin d'effectifs, avec une formation de niveau Bac +7 avec les stages, le recrutement n'est pas simple entre le technicité, la diversification des matières abordées et la responsabilité croissante... Par ailleurs, nous auditions de plus en plus en amont en complémentarité avec d'autres métiers, comme les ingénieurs environnementaux, qui intègrent les cabinets. »

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes. Immeuble Arche Botti. 115 allée Norbert Wiener. 30000 Nîmes

Conférences des 15 et 22 mars 2013

« Contrôle Interne : enjeux des nouvelles NEP sur la mission légale du CAC » Animées par Marc FERAUD

Le 15 mars 2013 à Nîmes et le 22 mars 2013 à Avignon

Le vendredi 15 mars 2013 à Nîmes et le vendredi 22 mars 2013 à Avignon, Marc FERAUD a brillamment animé une conférence sur les enjeux des nouvelles normes au regard du contrôle Interne.

Après un bref rappel de Philippe Lechat sur les déclarations de formation 2012, pour lesquelles le dernier délai s'éteignait le 31 mars et l'annonce de la prochaine publication du catalogue de formation 2013-2014, Marc FERAUD a pu présenter le thème de la conférence.

L'objectif essentiel de la conférence était de mieux cerner les NEP qui impactent la conduite des missions sur le sujet du contrôle interne. Marc FERAUD a aussi présenté les missions réalisables sur le contrôle interne dans le cadre d'une DDL (Diligences Directement Liées).

Dans le cadre de la mission légale, les NEP concernées sont donc essentiellement :

- ♦ **NEP 315-330** sur l'approche d'audit,
- ♦ **NEP 265** sur la communication des faiblesses de Contrôle Interne à l'entité,
- ♦ **NEP 9505** sur le rapport du Président de la société cotée sur le contrôle interne.

Dans le cadre d'une DDL, les NEP concernées sont :

- ♦ **NEP 9030** sur les attestations délivrées à l'entité,
- ♦ **NEP 9040** sur les procédures convenues,
- ♦ **NEP 9080** sur les consultations en matière de contrôle interne.

La conférence était organisée autour d'une série de cas pratiques destinés à illustrer, de façon moins théorique et beaucoup plus pédagogique, le sujet traité.

L'analyse de ces cas a permis de rappeler l'importance du contrôle Interne sur la fiabilité des comptes et donc, par voie de conséquence, sur la conduite de nos missions.

La fin de la conférence portait sur le bon usage des DDL et le rappel des limites à nos missions en matière de contrôle interne.

Comme à son habitude, Marc FERAUD, a su rendre extrêmement vivantes et très opérationnelles les recommandations de la Compagnie. A noter que le support de cette conférence est disponible sur le site internet de la Compagnie (www.crc-nimes.fr).

A l'issue de ces conférences, un apéritif était organisé par la Compagnie de Nîmes. Ce fut pour chacun l'occasion, dans un cadre très agréable, de rencontrer ses confrères, de prendre des contacts utiles et d'échanger des informations pertinentes.

Philippe LECHAT

Conférence du 26 avril 2013

« Le Commissaire aux Comptes et le premier exercice d'un nouveau mandat » Animée par Guy BOULET, à Nîmes

Le vendredi 26 avril 2013, à la Maison des Professions libérales à Nîmes, Guy BOULET a animé, toujours avec le même professionnalisme, une conférence sur **le premier exercice d'un nouveau mandat pour le commissaire aux comptes**.

Notre Vice-Président, Philippe SILHOL, a débuté l'ordre du jour par un mot d'accueil à l'attention des 40 participants. Monsieur BOULET a ensuite exposé **les objectifs principaux de cette conférence** :

- ✚ Préciser les modalités pratiques de mise en œuvre de la NEP 510 – **Contrôle du bilan d'ouverture du premier exercice certifié par le commissaire aux comptes**,
- ✚ Faire un rappel des procédures que doit mettre en œuvre le commissaire aux comptes lors de la première année d'un nouveau mandat, d'un point de vue administratif et sur le plan des diligences d'audit,
- ✚ Expliquer la structure de la **nouvelle note d'information n° XIII**

- **le commissaire aux comptes et le premier exercice d'un nouveau mandat** et présenter les outils qui sont mis à disposition des commissaires aux comptes par la CNCC.

Il a été rappelé que les commissaires aux comptes ont la possibilité de saisir la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes « *si le nombre d'heures de travail normalement nécessaires à la réalisation du programme de travail de ou des commissaires aux comptes apparaît excessif ou insuffisant* » (article R.823-14 du code de commerce)

Le montant des honoraires devant figurer dans la lettre de mission, la demande de dérogation au barème est formulé **préalablement à l'envoi de la lettre de mission**.

Il est à noter que l'investissement du commissaire aux comptes est plus important la première année dans les phases de prise de connaissance (de l'entité, de son environnement et de son contrôle interne).

En conclusion, Monsieur SILHOL a fortement recommandé aux confrères présents de bien veiller à déclarer systématiquement tout nouveau mandat (**pas de déclaration = pas de couverture d'assurance**) ; en cas de création d'entité, il est possible que toutes les informations exigées par AGLAE ne soient pas disponibles dans les huit jours de la nomination.

Il est alors conseillé d'effectuer quand même la démarche sur le Portail de la CNCC qui rappellera à chaque connexion que la déclaration de nouveau mandat n'est pas terminée.

La déclaration écrite reste possible pour application de l'article R.823-2 du code de commerce.

Rendez vous a également été donné pour la prochaine conférence de notre CRCC sur la révélation des faits délictueux qui aura lieu le vendredi 7 juin et qui sera animé par Guy BOULET !

Le bilan formation 2012 :

Formations	dates	inscrits	jours	participants
Atelier CNCC : risques dans Secteur BTP	04 janvier 12	8	1	8
Auditer les comptes consolidés	05-06 janvier 12	11	2	22
Actuel 2011	09 janvier 12	17	1	17
Actuel 2011	10 janvier 12	13	2	26
Analyser le Contrôle interne ds la PME	12-13 janvier 12	17	2	34
Conquérir le marché de la certification des comptes	16 janvier 12	11	1	11
Etablir le rapport sur les comptes annuels et consolidés	17 janvier 12	12	1	12
Mettre en œuvre la NEP 240	20 janvier 12	6	1	6
Accueil des Nouveaux Inscrits	23-24 janvier 12	7	2	14
Actuel 2011	25 janvier 12	15	1	15
Commissariat aux apports, à la fusion	30-31 janvier 12	16	2	32
Définir la stratégie d'audit	01 février 12	7	1	7
Définir et formaliser les procédures qualité du cabinet	02 février 12	7	1	7
PARCOURS D'ÉTÉ 2012	12-24 juillet 12	14	3	45
Evaluer le contrôle interne pour maîtriser l'audit <i>prioritaire</i>	25/26 sept. 12	18	2	36
Evaluer le contrôle interne pour maîtriser l'audit <i>prioritaire</i>	27/28 sept. 12	18	2	36
Auditer le cycle social	01 octobre 12	12	1	12
Mettre en œuvre la NEP PE : travail de qualité et budget	02-oct.-12	8	1	8
Audit 2 : seniors (seulement pour les collaborateurs)	24/25/26-oct-12	9	3	27
Arrêtés des Comptes 2012	29 octobre 12	11	1	11
Auditer les cycles achats ventes	30 octobre 12	8	1	8
Actuel 2012	05 novembre 12	16	1	16
La NBE n°1 (Norme de Bon Exercice) : un nouvel élan!	08 novembre 12	15	1	15
Ateliers CNCC production industrielle	09 novembre 12	7	1	7
Etablir le rapport sur les comptes annuels	12 novembre 12	11	1	11
Le volet juridique de la mission du CAC	13 novembre 12	14	1	14
Ateliers CNCC BTP	14 novembre 12	7	1	7
Excel : un outil de contrôle pour le CAC	16 novembre 12	8	1	8
PARCOURS EVALUATION	19 nov./12déc. 12	9	3	27
Actuel 2012	20 novembre 12	16	1	16
Arrêtés des Comptes 2012	21 novembre 12	17	1	17
Les procédures analytiques : efficacité ds la démarche du CAC	23 novembre 12	14	1	14
Le rapport spécial du CAC après la note d'information	28 novembre 12	18	1	18
Le CAC de l'entreprise en difficulté	29 novembre 12	17	1	17
Audit des comptes consolidés : nouveaux enjeux <i>nouveau</i>	30 novembre 12	15	1	15
Actuel 2012	04 décembre 12	17	1	17
Actuel 2012	10 décembre 12	17	1	17
La NBE n°1 (Norme de Bon Exercice) : un nouvel élan!	11 décembre 12	16	1	16
Actuel IFRS 2012	17 décembre 12	9	1	9
L'organisation de la mission du CAC dans les associations	19 décembre 12	17	1	17
Définir la stratégie d'audit	20 décembre 12	15	1	15
		520	54	687

Le Parcours d'été 2013 :

Les 03,19 et 24 juillet 2013 à la
Compagnie de Nîmes.

(3 journées indissociables à 900 € HT)

- 1^{er} jour : Auditer l'annexe des comptes
annuels

- 2^{ème} jour : Le rapport spécial du CAC
après la note d'information

- 3^{ème} jour : Les procédures analytiques

Le bulletin d'inscription ainsi que les
fiches descriptives sont disponibles sur le
site internet de la Compagnie :
www.crcc-nimes.fr

Brèves Pratiques - Actualité Professionnelle

❖ Rapport sur le Comité scientifique d'homologation :

En 2012, les commissaires aux comptes avaient à leur disposition 969 formations homologuées et 708 conférences ou colloques homologués (dispensés par 172 opérateurs différents). Il est à noter que toutes les demandes ne sont pas homologuées : sur 474 demandes, 358 ont été acceptées.

❖ La réforme du CAFAC :

Parmi les principales mesures du décret CAFAC, il y a la passerelle DEC (ouverte aux titulaires du nouveau CAFAC et pendant 4 ans aux titulaires de l'ancien depuis 2005), les conditions d'inscription au CAFAC (stage CAC de 3 ans achevé), l'introduction d'un certificat préparatoire et l'augmentation du nombre de journées de formation du stage. La date d'application du décret a été fixée au 1^{er} juillet 2013.

Une des mesures connexes du décret est la **formation continue particulière** prévue au L.822-4 du Code de commerce pour les **commissaires aux comptes n'ayant pas exercé pendant 3 ans**. Vous trouverez une parution des textes de cette réforme sur notre site régional www.crcc-nimes.fr

❖ Le CICE (le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) :

Il s'agit d'un projet d'attestation pour le professionnel établi par le Comité des Normes. La CNCC s'engage à donner aux commissaires aux comptes les moyens de répondre à une demande d'attestation de la part d'une entreprise et à mettre à leur disposition les outils nécessaires, notamment une lettre de mission et un exemple d'attestation. Dans la NI XVI (cf. 7.2) « **Le commissaire aux comptes et les attestations** », il y a un exemple de lettre de mission. Une hotline gratuite sera mise en place pour répondre aux questions relatives au CICE durant l'année 2013.

❖ La DDL – RSE (RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT) :

Il s'agit de la responsabilité sociale des entreprises (article L.225-102-1 du CC : obligation pour les sociétés « cotées » d'inclure des informations RSE dans le rapport de gestion) ; on a la loi Grenelle II et le décret du 24 avril 2012. On attend toujours le décret qui doit fixer les modalités de vérification de l'organisme tiers indépendant (OTI).

❖ Contrôle qualité : Groupe simplification des outils :

Le H3C vient de donner son accord pour la simplification de deux documents utilisés lors des contrôles EIP et non EIP : le QIP (Questionnaire d'informations préalables à remplir par le contrôlé) et le PAC (Plan d'approche du contrôle à remplir par le contrôleur).



**Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes
De Nîmes**

Immeuble Arche Botti
115 Allée Norbert Wiener
30035 Nîmes

Tél : 04 66 29 58 14
Fax : 04 66 29 58 17

Email : crcc.nimes@wanadoo.fr
Site internet : www.crcc-nimes.fr